

CONSEIL MUNICIPAL DE BILLEZOIS

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Tarifs du cimetière :

A compter du 1er janvier 2026 le prix du mètre carré est fixé à 275,00 € pour une concession de 50 ans.

Le dépôt d'un corps dans le caveau communal est fixé à 56,00 € pour 20 jours (plus 6,00 € par jour au-delà de ce délai).

Columbarium

Concession 30 ans : 775 €

Tarifs salle polyvalente :

Le conseil municipal décide de ne pas revaloriser les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2026.

Rappel des tarifs 2025 :

Habitants de la commune : 250,00 € pour un jour et 350,00 € pour deux jours.

Personnes extérieures à la commune : 350,00 € pour un jour et 460,00 € pour deux jours.

Vin d'honneur : 55,00 €. Location de matériel : 8,00 € pour une table et deux bancs.

Remise des clés le vendredi soir 17h00 ; état des lieux réalisé impérativement le lundi matin par l'employé communal.

Voirie

Des travaux sur le chemin communautaire de Bouille ont été réalisés par la communauté de communes Pays de Lapalisse.

Un point est fait sur l'entretien courant des chemins.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des réclamations de riverains concernant les trous sur les chemins. Le broyage est terminé, les travaux d'entretien vont pouvoir débuter.

Bâtiments communaux

Auberge des Marronniers

En vue du changement de gérant de l'auberge des Marronniers, Madame LONGERE arrête la gérance le 31 décembre 2025.

Des travaux de remise aux normes et d'aménagement vont être réalisés :

- Réalisation d'une dalle carrelée par l'entreprise MOUILLEVOIS d'un montant de 4 812.36 € TTC, à la charge de la commune pour l'installation d'une chambre froide, à la charge du repreneur, Monsieur DUMONT.
- Déplacement de l'alimentation de gaz de la chaudière à l'extérieur du bâtiment existant par l'entreprise CRETIER d'un montant de 1 180.80 € TTC.

Ecole

Le conseil municipal décide de rénover la clôture de la cour de l'école avec la pose de panneaux 3D. Validation du devis de l'entreprise BOUET d'un montant de 750 €

Communauté de Communes Pays de Lapalisse

Transfert de charges et de ressources :

Le conseil municipal décide de valider l'avenant n° 25 au rapport final de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources à la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse.

SIVOM

Revalorisation de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs. A compter du 1^{er} janvier 2026 le conseil municipal décide de fixer à 0,084 € /m³ HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif »

Questions diverses

Motion liaison ferroviaire liaison Bordeaux-Lyon par le Massif Central : après lecture par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité la motion de censure pour une vraie liaison Bordeaux-Lyon par le Massif Central proposée par le Conseil Départemental

Motion pour la sauvegarde de l'accès aux soins dans les territoires ruraux : après lecture par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité la motion de censure pour la sauvegarde de l'accès aux soins dans les territoires ruraux proposée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.